

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

- Année 2023 -

Nom Prénom

Orthophoniste diplômé(e), numéro ADELI :

Étudiant(e) en orthophonie :

Adresse professionnelle

Tél. professionnel Tél. personnel/portable

Courriel

(Merci d'écrire **très lisiblement** l'adresse électronique)

Adhérent(e) à la FOF (année 2023) : oui non

Si vous êtes salarié(e), votre inscription est-elle :

personnelle

prise en charge par une institution (joindre une lettre de celle-ci attestant son accord et le nom du responsable chargé de la formation de l'Institution). Dans ce cas, merci de préciser les coordonnées de votre employeur :

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Pour rappel, le tarif adhérent s'applique également aux orthophonistes salariés adhérents. En revanche, la structure elle-même ne peut pas être adhérente.

Inscription effective à réception du contrat retourné daté et signé.

Pour rappel, la signature d'un contrat vous engage au règlement de la totalité de la formation et sera passible de poursuites le cas échéant.

cf. Conditions Générales de Vente page 12)

Merci de cocher la ou les formations choisies.

Le règlement sera à effectuer le jour de chaque session (si chèque : encaissé à l'issue de la session).

Jeux d'écriture et pratique orthophonique

Règlement par : chèques

virements

adhérents FOF : 750 € répartis de la façon suivante : étudiants adhérents : 190 €

- session 1 : 250 € (intitulé du virement : F1S1 2023) 64 €
- session 2 : 250 € (intitulé du virement : F1S2 2023) 64 €
- session 3 : 250 € (intitulé du virement : F1S3 2023) 62 €

non adhérents : 1050 € répartis de la façon suivante : étudiants non adhérents : 260 €

- session 1 : 350 € (intitulé du virement : F1S1 2023) 87 €
- session 2 : 350 € (intitulé du virement : F1S2 2023) 87 €
- session 3 : 350 € (intitulé du virement : F1S3 2023) 86 €

Contes et langage

Règlement par : chèques

virements

adhérents FOF : 375 € répartis de la façon suivante : étudiants adhérents : 90 €

- session 1 : 187,50 € (intitulé du virement : F2S1 2023) 45 €
- session 2 : 187,50 € (intitulé du virement : F2S2 2023) 45 €

non adhérents : 525 € répartis de la façon suivante : étudiants non adhérents : 130 €

- session 1 : 262,50 € (intitulé du virement : F2S1 2023) 65 €
- session 2 : 262,50 € (intitulé du virement : F2S2 2023) 65 €

Les actions et leur planification en clinique orthophonique : troubles de la cognition mathématique, troubles de l'oralité alimentaire

Règlement par : chèques

virements

adhérents FOF : 500€ répartis de la façon suivante : étudiants adhérents : 125 €

- session 1 : 250 € (intitulé du virement : F3S1 2023) 62,50 €
- session 2 : 250 € (intitulé du virement : F3S2 2023) 62,50 €

non adhérents : 700€ répartis de la façon suivante : étudiants non adhérents : 175 €

- session 1 : 350 € (intitulé du virement : F3S1 2023) 87,50 €
- session 2 : 350 € (intitulé du virement : F3S2 2023) 87,50 €

À le Signature

Inscription effective à réception du contrat retourné daté et signé.

*Pour rappel, la signature d'un contrat vous engage au règlement de la totalité de la formation et sera passible de poursuites le cas échéant.
cf. Conditions Générales de Vente page 12)*